

STATEMENT DISCOURS

MINISTER
FOR
EXTERNAL
RELATIONS.

MINISTRE
DES
RELATIONS
EXTÉRIEURES.



85/60

Déclaration de
l'honorable Monique Vézina,
ministre des Relations
extérieures, à la
Conférence générale
de l'UNESCO

SOFIA, Bulgarie

Le 21 octobre 1985

Monsieur le Président de la Conférence générale,
Monsieur le Président du Conseil exécutif,
Monsieur le Directeur général,
Distingués délégués,

Au nom de ma délégation, je désire me joindre aux distingués conférenciers qui m'ont précédée pour féliciter le Président de la Conférence générale de son élection. Je voudrais également rendre hommage au Directeur général, M. M'Bow, à qui l'on doit l'excellente organisation de cette conférence et l'amélioration de la qualité des documents sur lesquels s'appuieront nos discussions. Je m'en voudrais enfin de ne pas souligner la collaboration et le travail acharné du gouvernement bulgare qui, par ses efforts, a contribué à l'esprit de convivialité qui préside à nos délibérations. J'ose espérer que les résultats de la présente Conférence seront à la mesure du splendide accueil qui nous a été réservé à Sofia.

A notre avis, les attentes du Canada quant à ces résultats sont avant tout réalistes et pragmatiques. Mais elles n'en sont pas moins intenses, compte tenu des progrès considérables que nous avons enregistrés ces deux dernières années au sein de l'UNESCO vers une réforme de l'institution.

Nos attentes doivent être grandes, car la stabilité de la famille des Nations Unies toute entière sera dans une large mesure affectée par le succès des efforts que déploie l'UNESCO pour revitaliser ses opérations et améliorer ses programmes. Les Nations Unies auront quarante ans dans quelques jours. Cet âge marque un tournant pour la plupart des gens - l'annonce du début de l'âge mur. Et le système des Nations Unies souffre d'un grand nombre de maladies associées à la quarantaine -- inertie plus marquée, artério-sclérose budgétaire, plus forte résistance aux difficultés nouvelles, anxiété vis-à-vis de l'avenir. Mais je ne veux pas exagérer le côté négatif de la quarantaine. C'est peut-être aussi le moment d'être et de se sentir bien.

Le système multilatéral occupe une place essentielle, voire critique, dans la politique étrangère du Canada. Il complète nos relations bilatérales et donne à une puissance intermédiaire comme le Canada l'occasion d'élargir son champ d'action et son influence. Nous appuyons sans réserve le multilatéralisme et nous avons intérêt à ce qu'il fonctionne de façon efficiente et efficace. Nous sommes constamment à l'affût de moyens de le renouveler et de faire en sorte que le progrès à l'ONU reflète l'évolution des exigences de ses membres.

Monsieur le Président, l'engagement du Canada vis-à-vis des idéaux et du mandat de l'UNESCO reste inchangé. Nous avons besoin d'une UNESCO. Le monde a besoin d'une UNESCO. Cette institution est un élément clé du système onusien. Aujourd'hui, cependant, l'UNESCO est en quelque sorte représentative de la situation générale aux Nations Unies. Elle est donc un "banc d'essai" pour ce système, et pour sa réforme. La croissance rapide du nombre de ses membres - avec 160 États membres, c'est maintenant l'une des plus grosses institutions spécialisées - a mis fin à la majorité automatique des pays du bloc occidental.

L'accent que l'UNESCO a mis sur la discipline et les restrictions financières a été un facteur indispensable dans le processus de réforme. Son rôle en tant que branche intellectuelle du système onusien demeure à la fois unique et précieux. Mais, à l'instar de certains autres parties de la famille des Nations Unies, ses programmes ont pris progressivement une dimension nouvelle pour répondre aux besoins et aux aspirations des pays en développement. Dans le cas de l'UNESCO, cela a voulu dire de renforcer l'assistance technique et l'aide au développement. Et cette évolution, même si elle procède directement des préoccupations intellectuelles de l'institution, et même si j'y suis très sensible à titre de Ministre responsable des programmes de coopération du Canada, a malheureusement mené à l'éparpillement et à la fragmentation. L'UNESCO a peut-être répondu trop facilement et sans trop de discernement aux demandes qui lui étaient faites par ses membres.

Aux yeux du public, dont l'opinion a une importance vitale, l'UNESCO n'a pas fait aussi bien que d'autres institutions du système des Nations Unies. Dans bon nombre de régions du monde, les médias l'ont traitée sévèrement et, parfois, injustement. Les allégations ont peut-être été exagérées -- quoique les rapports dans la presse, du moins

au Canada, ont été récemment un peu plus positifs, reconnaissant par là les progrès véritables qui se dessinent maintenant au sein de l'Organisation.

Mais la crise reste grave. L'UNESCO ne jouit pas encore de la pleine confiance de certains de ses membres, et assurément pas de celle de quelques-uns de ses grands donateurs. L'UNESCO n'est pas la seule institution intergouvernementale qui ait des problèmes, mais les siens sont plus visibles. Il nous faut améliorer la performance de l'Organisation, pour montrer qu'elle peut s'acquitter de son mandat et que ce mandat est très valable.

Nous partageons tous la même préoccupation. Pouvons-nous renouveler notre engagement vis-à-vis des idéaux qui ont inspiré la création de l'UNESCO? Peut-elle se concentrer sur les domaines où les besoins sont flagrants, et qui rallient l'appui de la majorité? Peut-elle réduire les cas de double emploi avec d'autres organismes multilatéraux? L'UNESCO peut-elle relever le défi de la croissance budgétaire réelle nulle en abandonnant des activités moins cruciales de façon à améliorer son efficacité et sa crédibilité? Bref, la réforme a-t-elle des chances de succès et peut-elle s'opérer rapidement?

Il n'est pas facile de chercher à modifier des politiques, des attitudes et des traditions qui se sont développées au cours des 40 dernières années. Le processus peut être en fait particulièrement pénible pour une organisation qui compte 160 pays membres. Il n'est pas facile, par ailleurs, pour l'UNESCO d'adopter vis-à-vis de ses travaux une approche moins politisée et plus responsable. Les organisations mises sur pied par des gouvernements sont, par nature, politiques. Nous ne demandons pas à l'UNESCO s'il lui serait possible d'éviter la controverse idéologique stérile, nous l'invitons instamment à le faire.

Monsieur le Président, aux yeux du Canada, l'élan de réforme a été imprimé. Il est engagé. Nous espérons qu'il l'est solidement.

Par exemple,

- Le projet de programme et de budget pour le prochain exercice biennal constitue une grande amélioration par rapport aux projets antérieurs;
- il est fondé sur le principe de la croissance zéro en termes réels et il ne prévoit pas d'augmentation des contributions par suite du retrait d'États membres - un progrès essentiel selon le Canada;

- l'ensemble du programme et du budget est plus précis et plus rigoureux;
- les programmes sont plus concentrés, et les activités sont plus décentralisées;
- une unité centrale d'évaluation a été créée, et les méthodes et techniques d'évaluation sont en voie d'amélioration;
- les recommandations du comité temporaire en vue de la réforme en matière d'administration, de finances et de gestion - et le calendrier pour leur mise en oeuvre - produiront ou devraient produire des changements que tous les États membres accueilleront avec satisfaction. (Mon gouvernement se réjouit tout particulièrement de la proposition de créer un mécanisme chargé de suivre la mise en oeuvre des mesures de réforme.)

Mais la réforme n'est pas encore implantée, et un travail beaucoup plus difficile nous attend. D'autres changements substantiels seront nécessaires au cours du prochain exercice biennal. Ils devront se refléter dans le prochain plan à moyen terme, qui tracera l'orientation de la réforme jusqu'au milieu des années 90. Cela est essentiel si l'on veut s'assurer que l'UNESCO adopte et suive une voie plus constructive - car la crise de l'UNESCO n'est pas attribuable, seulement à son âge. Elle est également due à la négligence dont nous nous sommes rendus coupables, le Canada compris, depuis des années. L'UNESCO a besoin d'un renouveau, d'une nouvelle vigueur, et de notre engagement à tous.

Beaucoup sont d'accord, je crois, sur la nécessité de mettre au point un plan à moyen terme bien différent pour 1990-1995 - un plan qui dessine une ligne de conduite générale, avec options, en vue d'objectifs précis. Un plan plus flexible, qui puisse être modifié sous la direction du conseil exécutif. Un plan, enfin, qui conduira à une plus grande concentration dans les principaux domaines de compétence de l'UNESCO. Cela contribuerait sans doute beaucoup à garantir à l'UNESCO sa vigueur future.

Le Conseil exécutif a manifestement la responsabilité de diriger et de guider résolument l'Organisation dans cette recherche d'un renouveau. Il a prouvé, lors des dernières réunions qu'il a tenues, qu'il était capable d'agir comme un organe directeur. Il a ainsi présenté à la Conférence la recommandation de compromis sur le projet de programme et de budget pour 1986-1987, qui a été adoptée par consensus. Ce consensus, difficilement forgé, est aussi très fragile et, selon certains, précaire. Le Canada s'efforcera de le préserver. Nous ne sommes pas entièrement satisfaits du compromis d'ensemble, pas plus qu'aucun autre État membre d'ailleurs. Mais nous estimons que les améliorations qu'il représente sont la preuve que des changements peuvent être apportés.

J'ai dit plus tôt que nous nous montrons réalistes et pragmatiques dans nos attentes quant aux résultats de la Conférence. Je crois que si le consensus tient, si la Conférence ratifie le projet de programme et de budget conformément à la série de mesures envisagées et, enfin, si la prochaine biennale s'engage dans cette direction, l'avenir de l'UNESCO sera mieux assuré.

Le Directeur général et le Secrétariat ont fait oeuvre utile en offrant leur collaboration pour faciliter le changement. Ils ont fourni au Conseil exécutif un fondement solide sur lequel baser ses recommandations. Ainsi, le document 23 C/5 représente une amélioration très sensible par rapport aux 23 C/5 antérieures. Pour tout cela, le Directeur général et son personnel méritent toutes nos félicitations.

Je suis sûre que l'examen public rigoureux dont l'institution a fait l'objet ces dernières années, et les bouleversements internes auxquels elle a été soumise, ont été déchirants. La volonté d'efficacité et d'économie signifie, après tout, faire plus avec moins. Le gouvernement canadien et, je présume, la plupart des gouvernements font face à l'impérative nécessité de réduire la taille de leur bureaucratie tout en conservant ou en renforçant l'efficacité de leurs programmes. Ce phénomène est global, et le système multilatéral ne peut y échapper.

Mais il ne suffit pas de donner l'entière responsabilité de la réforme au Conseil, au Directeur général et au Secrétariat. Ce sont les États membres qui font l'UNESCO, qui gèrent l'UNESCO, et c'est à nous de prendre les décisions difficiles. Cela signifie une coopération accrue entre tous les groupes régionaux. Cela signifie que la modération et le bon sens doivent primer. À cette fin, nous devons en arriver à un compromis et prendre conscience

du fait que 1985, l'année de la présente conférence, n'est que le début de ce qui doit être un processus long mais permanent en vue de revitaliser l'Organisation.

Néanmoins, 1985 est une année cruciale dans l'évolution de notre organisation. La réforme ne peut bien sur se faire du jour au lendemain. Cependant, de nombreux gouvernements, y compris le mien, ont fait part de leur intention de revoir leur position au sein de l'UNESCO après la réunion de Sofia - une fois qu'ils en auront analysé les résultats et tiré les conclusions qui s'imposent.

Monsieur le Président, le fait est que la fin de 1985 est une période décisive. Ou bien la crise actuelle sera désarmée ces jours-ci comme nous croyons qu'elle peut l'être, et le champ sera alors libre pour une réforme substantielle sur laquelle se fonder... ou bien la crise s'aggravera. La résolution de compromis, que le conseil a demandé aux délégués à cette conférence de ratifier, représente un progrès considérable. Cette conférence doit maintenant décider si ce compromis constitue ou non un mouvement suffisant vers une réforme véritable ouvrant la voie à d'autres améliorations au cours des deux prochaines années.

De nombreux pays, de l'Est et de l'Ouest, du Nord et du Sud, estiment que le grand programme XIII des droits de l'homme et, à un moindre degré, celui des communications sont des indicateurs clés du succès. Est-il besoin de préciser que la grande majorité des activités de l'UNESCO sont très utiles, même si certaines ne sont pas administrées aussi efficacement que nous le voudrions? Elles sont généralement exécutées sans susciter de controverse. Les questions politisées ne concernent que quelques programmes, mais elles prennent une importance disproportionnée par rapport à leur coût. C'est ainsi que la forme et le fond de certaines parties des programmes III et XIII ont largement retenu l'attention des États membres et des médias.

De notre côté, nous tirons encouragement du fait que les discordes suscitées par le Nouvel ordre mondial de l'information et de la communication ont été remplacées par la coopération pratique. C'est en effet ce qui caractérise aujourd'hui les travaux du Programme international pour le développement de la communication, qui répond aux besoins réels des pays en développement.

J'admets que les points essentiels du programme des droits de l'homme, de la paix et du désarmement sont encore plus ou moins flous. Le Conseil a du mal à se mettre d'accord sur les grands principes de ce programme. Il a eu encore plus de mal à établir les priorités quant aux mesures à prendre pour concrétiser ces principes.

D'autres travaux s'imposeront dans ces domaines avant que nous puissions être sûrs que le processus engagé répond aux intérêts du Canada et correspond à la lettre au mandat de l'UNESCO. Pour donner un exemple, le Canada consent, quoiqu'avec quelques réserves, à ce que le programme XIII prévoie un colloque chargé d'étudier la question litigieuse des rapports entre les droits de l'homme et les droits des peuples -- étape nécessaire pour bien comprendre les droits de l'homme dans leurs dimensions individuelles et collectives. Soit, mais il faudra bien que la rencontre projetée tienne compte des travaux effectués par d'autres organes des Nations Unies sur la question, et des difficultés qu'elle a suscitées.

D'un autre côté, apportant la preuve de ce que je disais plus tôt au sujet de l'utilité des activités de l'UNESCO, je tiens à souligner l'importance que le Canada attache à ce que fait notre organisation dans les domaines des sciences, de la condition féminine et de l'éducation.

Pour ne parler que des grands programmes dans ce dernier secteur, qu'il s'agisse d'éducation permanente et d'éducation des adultes, d'alphabétisation, de démocratisation et d'amélioration de l'éducation de base, d'égalisation des chances d'accès pour les jeunes filles et les femmes, d'éducation des personnes handicapées et ainsi de suite, le Canada a beaucoup participé à leur définition et il les appuie avec enthousiasme. Je note d'ailleurs en passant que le Canada est candidat aux conseils du BIE, du Patrimoine mondial et du Programme hydrologique international.

Pour le Canada, la réforme signifie compression... mais aussi renforcement des programmes de l'UNESCO, non seulement pour qu'ils correspondent à la réduction des budgets mais aussi pour qu'ils assurent la vitalité future de l'Organisation. Nous sommes conscients du fait que les réductions des dépenses pourront tout d'abord sembler aller à l'encontre des aspirations de certains pays. Toutefois, l'ensemble du Conseil exécutif s'est montré désireux de résoudre ces contradictions de façon responsable en adoptant une solution de compromis et en la présentant de bonne foi.

Les membres du Conseil estiment que l'UNESCO doit travailler plus efficacement et que l'Organisation peut être améliorée. Le Canada, qui est très intéressé à son bon fonctionnement, a accepté le consensus.

Monsieur le Président, un orateur à cette tribune a dit: "Ce consensus suppose de toutes parts des sacrifices, nous ne reviendrons pas... sur nos concessions parce qu'il y va de notre devoir d'honnêteté." D'un avis semblable, le Canada, par ma voix, dit ceci: nous veillerons à ce que le compromis adopté par consensus par le conseil exécutif à Paris, et élargi au besoin à Sofia, soit protégé au travers de nos débats ici. Le compromis n'est pas parfait. Mais on ne pouvait raisonnablement espérer davantage alors que le processus de réforme est tout juste entamé.

Le Canada a fait beaucoup d'efforts pour contribuer à mener l'UNESCO à ce stade, pour montrer que le défi peut être surmonté. Si nous n'arrivons pas à maintenir ou même à accélérer les progrès actuels en vue de la réforme, ce n'est pas seulement l'UNESCO qui en souffrira, mais bien la famille des Nations Unies dans son ensemble. En revanche, notre succès aura bonne influence sur l'avenir de tout le système multilatéral et sur la poursuite de la coopération internationale dans tous les domaines de compétence de l'UNESCO. Les prochaines semaines s'annoncent fructueuses. Je vous souhaite bonne chance!